

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 22 (1992)
Heft: 4

Rubrik: Les bons tuyaux de la police : reflets de la criminalité dans le canton de Vaud en 1991

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Si l'on devait résumer en deux mots l'appréciation portée sur l'année écoulée en matière de statistiques, on pourrait annoncer «criminalité stable et contenue». En effet, les chiffres sont là pour nous rassurer: le nombre total des délits enregistrés par la police cantonale vaudoise en 1991 s'élevait à 28 900, alors qu'en 1990 il atteignait une somme supérieure: 29 069.

Reflets de la criminalité dans le canton de Vaud en 1991

Les vols à l'étalage et la statistique

Toutefois, si le «gâteau pénal» a très légèrement diminué, cela est dû – en partie – au nouveau mode d'enregistrement des cas de vols à l'étalage qui ne sont pris en compte en tant que délit qu'à partir d'un montant de Fr. 100.–. Cette limite artificielle ne doit cependant pas vous faire douter de l'exercice de la justice qui continue de fonctionner. Il appartient toujours au juge de qualifier une infraction et de faire la différence entre le vol et le larcin. Au vu des conditions subjectives définies par le code pénal, la soustraction d'un objet d'une valeur de Fr. 10.– peut, selon les circonstances, encore et toujours être considéré comme un vol.

Quant aux vols autres qu'à l'étalage, ils ont globalement augmenté en 1991 par rapport à 1990 de 1076 cas, passant de 14 466 à 15 542.

Evolution sur cinq ans

En tenant compte de la moyenne des délits commis sur cinq ans (de 1986 à 1990), on perçoit les tendances suivantes à fin 1991: augmentation de 6,9% des délits contre la vie et l'intégrité corporelle; augmentation de 11,7% des délits contre le patrimoine. A l'intérieur de cette dernière catégorie de délits on remarque d'importantes fluctuations. Par exemple: une augmentation de 33% des dommages à la propriété mais, cependant, une diminution de 36% des escroqueries! L'ensemble des crimes et délits, contre les mœurs subit en revanche une diminution réjouissante de 8,5%; quant aux vols d'usage, ils reculent eux aussi globalement de 5,3%. Il convient toutefois de «relativiser» ce dernier chiffre car, si une baisse générale a été constatée dans la catégorie du vol de vélocycles (l'obligation de porter le casque découragerait-elle les voleurs?), une augmentation marquée (+ 26,5%) de vols de bicyclettes a été constatée. L'engouement pour le vélo tout-terrain (VTT) a dû aussi toucher les malintentionnés... car ce sont plus de 1000 vélos supplémentaires qui ont changé de propriétaire en 1990!

La criminalité augmente avec la population

Pour juger de l'évolution de la criminalité d'un pays, il est également un autre paramètre à prendre en considération: celui de l'augmentation de sa population. Beaucoup l'ignorent: le canton de Vaud est le troisième canton suisse par sa population et il est en passe de frôler la crête des 600 000 habitants!

Et pour la première fois, un phénomène particulier a été mis en évidence: le nombre des étrangers arrêtés comme auteurs de délits a dépassé le 50%! Effectivement, ce ne sont pas moins de 51,6% d'auteurs de délits de nationalité étrangère qui furent arrêtés en 1991 sur terre vaudoise. Ainsi, en toute logique, notre pays subit-il le contrecoup des mutations de notre environnement jusque dans le domaine du crime.

Les cibles des cambrioleurs

	1991	1990
Automobiles	1911	1903
Appartements	1012	1180
Villas	897	837
Magasins	608	599
Cafés-restaurants	529	386
Caves	493	460
Bureaux	359	418
Chantiers	240	268
Fabriques	190	166
Garages	168	138
Dépôts	116	94
Instal. sportives	94	112
Résidence second.	91	173
Kiosques	81	72
Studios	79	80
Etabl. scolaires	72	72
Vitrines	70	92
Refuges, cabanes	69	104
Vestiaires	67	55
Camping, roulottes	66	62
Bâtiment administr.	59	33
Chalets, fermes	39	35
Pharmacies	36	33
Hôpital	35	37
Cabinet médical	34	47